



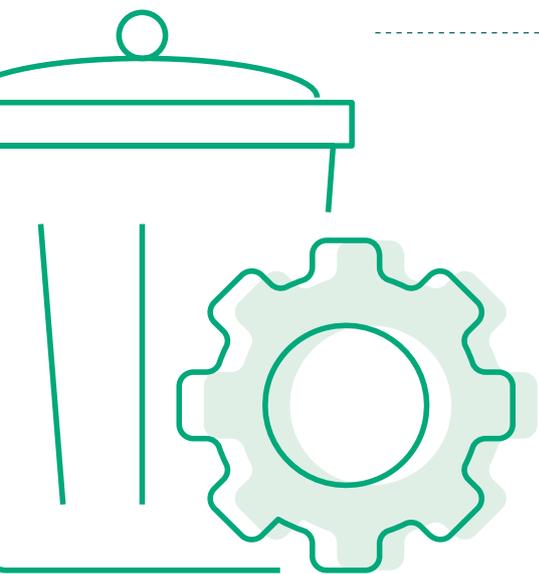
© Droits réservés

# Centre de tri et de valorisation de Monte

Un équipement public  
au service du tri



# LES CENTRES DE TRI ET DE VALORISATION



## POUR UNE GESTION AUTONOME DES DÉCHETS EN CORSE

Chaque année, en Corse, nous jetons 662 kg de déchets par habitant. Un chiffre près de 30 % plus élevé que la moyenne nationale, dû en partie à une activité touristique importante. Même si nous trions près de 40 % de ces déchets, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs environnementaux de 2025 : réduire et réemployer, recycler au moins 55 % des déchets ménagers, valoriser énergétiquement 70 % de ce qui n'est pas recyclé et réduire l'enfouissement de moitié par rapport à 2010.

### UN ENSEMBLE D' ACTIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS

Pour atteindre ces objectifs, le SYVADEC et les intercommunalités qui le composent agissent au quotidien pour inciter les Corses au tri et à la réduction de leurs déchets en mettant à leur disposition les solutions et infrastructures nécessaires :

- distribution gratuite de composteurs ;
  - ateliers zéro déchet ;
- interdiction des prospectus en boîte aux lettres ;
- programmes pédagogiques pour tous les niveaux scolaires ;
- campagnes de communication régionales ;
  - installation de points de tri ou collectes en porte pour les biodéchets, les emballages, le papier, le verre, les cartons, les textiles ;
    - infrastructures destinées à réemployer, trier et valoriser au maximum les déchets : espaces de réemploi et recycleries pour les particuliers, centres de regroupement du tri et plateformes de compostage pour assurer le traitement des déchets une fois triés et collectés.

### DES COMPLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR ACCOMPAGNER LA GÉNÉRALISATION DU TRI

Pour compléter les solutions techniques existantes, le SYVADEC construira deux centres de tri et de valorisation, l'un en Haute-Corse à Monte, l'autre en Corse-du-Sud à Sarrola-Carcopino. Ces installations publiques accueilleront plusieurs types de déchets ménagers pour les valoriser au mieux : collectes sélectives, biodéchets et végétaux, déchets des déchetteries, ordures ménagères. Elles seront équipées de chaînes de tri qui permettront de les séparer selon leur nature pour en extraire le maximum de matières recyclables. Celles-ci seront ensuite conditionnées et expédiées vers des usines pour fabriquer de nouveaux objets. Les déchets qui ne peuvent pas être recyclés mais qui présentent un intérêt énergétique (certains papiers, cartons, bois et plastiques non encore recyclables), seront regroupés et broyés en combustible solide de récupération (CSR), qui sera ensuite utilisé comme énergie dans des chaudières ou des installations de production d'électricité. Enfin, les déchets qui ne sont ni recyclables ni valorisables en énergie seront stabilisés puis envoyés en centre de stockage.

Le centre de tri et de valorisation de Monte accueillera également une plateforme de compostage en bâtiment fermé pour les biodéchets et végétaux, qui produira du compost de haute qualité. Ainsi, les centres de tri et de valorisation constituent le maillon complémentaire au tri à la source qui manquait en Corse pour réduire au maximum les quantités de déchets enfouies. Ayant recours aux meilleures techniques environnementales, ils permettront d'assurer la continuité du service public sur notre île en sécurisant les filières de recyclage et de traitement de nos déchets, d'améliorer notre bilan carbone, d'atteindre les objectifs de valorisation et de diminuer de moitié l'enfouissement.

### DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

En tant qu'opérateur public régional de traitement des déchets, le SYVADEC porte les deux projets de centres de tri et de valorisation. Prévus dans les orientations du futur plan territorial de prévention et de gestion des déchets élaboré par la Collectivité de Corse, ils seront en partie cofinancés par l'État dont l'ADEME. Il s'agit d'infrastructures publiques : le SYVADEC sera propriétaire des équipements et porteur des autorisations administratives d'exploitation, celle-ci ayant lieu sous son contrôle technique, économique et réglementaire.

## UN ÉQUIPEMENT PUBLIC



### LE SYVADEC, MAÎTRE D'OUVRAGE

# 1

- élabore le projet ;
- fixe des objectifs de performance ;
- confie la construction à un exploitant.

# 2

### L'EXPLOITANT

- construit et gère le centre de tri et de valorisation avec obligation de respecter les objectifs fixés par le Syvadec.



### L'INSTALLATION

Le Syvadec contrôle et évalue les performances de l'installation. Il rémunère l'exploitant si les objectifs fixés dans le contrat sont atteints. Des pénalités sont appliquées en cas de performances insuffisantes.

# 3



## UNE MEILLEURE MAÎTRISE DU COÛT DE GESTION DES DÉCHETS

Les centres de tri et de valorisation ont aussi vocation à permettre de mieux maîtriser l'évolution du coût des déchets ménagers. Leurs frais de fonctionnement se substitueront aux dépenses aujourd'hui nécessaires pour réaliser la valorisation et le traitement de nos déchets.

Grâce au tri des emballages dans les centres de tri et de valorisation en Corse plutôt que sur le continent, le coût de leur recyclage sera divisé de moitié. De même, les volumes à transporter et à enfouir seront réduits de moitié ce qui permettra des économies sur les coûts d'enfouissement et les taxes liées. De cette manière, l'augmentation du budget destiné au traitement des déchets, qui serait très importante sans ces équipements, sera maîtrisée.

## QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE DÉCHETS MÉNAGERS ?

- **L'Union Européenne** et **l'État** fixent le cadre réglementaire.
- **La Collectivité de Corse** planifie la gestion des déchets en Corse.
- **L'ADEME** et **l'Office de l'Environnement de la Corse** accompagnent les projets publics de gestion des déchets.
- **Les intercommunalités** collectent les déchets ménagers et les traitent via **le SYVADEC**, en conformité avec le plan territorial. Elles développent des actions de réduction et mettent en place une tarification incitative pour encourager les comportements vertueux.
- **Les éco-organismes** agréés par l'État récoltent des écocontributions et les redistribuent aux collectivités territoriales ou aux opérateurs pour contribuer au financement des coûts du recyclage.



© Droits réservés

## LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DE MONTE



### UNE LOCALISATION IDÉALE POUR LA HAUTE-CORSE

Le centre de tri et de valorisation de Monte se situera près du giratoire de Casamozza, à la confluence des voies d'accès du grand Bastia, de la plaine orientale et du Centre Corse Balagne, à proximité immédiate de la voie ferrée pour anticiper un futur transport ferroviaire des déchets, et proche du port de

Bastia pour faciliter l'expédition des matières triées vers les usines de recyclage. Il sera construit sur une parcelle de 5 ha. Le bâtiment occupera une surface de 18 000 m<sup>2</sup> et sera complété par des aménagements extérieurs : voirie, parking, bassins pour les eaux pluviales, parcours pédagogique...



### UN PROJET PUBLIC RÉALISÉ PAR UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES SPÉCIALISÉES

Le centre de tri et de valorisation de Monte sera construit puis exploité pendant 8 à 10 ans par un groupement d'entreprises désigné à l'issue d'un marché global de performance attribué par la commission d'appel d'offres du SYVADEC.

Le groupement est constitué d'un mandataire, la société locale AM Environnement, qui exploitera techniquement le site après sa mise en service, et de co-traitants : l'atelier d'architecture RIVAT, qui réalisera le projet architectural; ENGIBAT, bureau d'études spécialisé en études techniques de bâtiments en béton

armé; ENERGIPOLE, spécialisé dans la conception, la construction et l'exploitation d'outils de traitement et de valorisation des déchets et ses partenaires EBHYS et HANTSCH; RMIS, qui construira la chaîne de tri des emballages et la ligne de préparation du CSR; NATALI, qui construira le gros œuvre et les voies d'accès; FUSELLA, qui réalisera les Constructions Métalliques; SCAE Electricité, qui réalisera l'installation électrique et TRIDENT service, qui assurera la maîtrise d'œuvre.

Le marché global de performance est un marché public qui fixe des objectifs

de tri et de qualité environnementale à atteindre par l'exploitant, qui conditionnent sa rémunération.

À l'issue du délai initial d'exploitation fixé par le marché, le SYVADEC pourra choisir de reprendre lui-même l'exploitation du site ou de lancer un nouveau marché public d'exploitation. Le SYVADEC conserve par conséquent le contrôle total du service public, que ce soit pendant la phase de conception-construction ou pendant toute la durée de l'exploitation, aussi bien en termes de tarification que de qualité et d'objectifs de tri.

## UN ATOUT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX

Les centres de tri et de valorisation créeront de nouveaux emplois qualifiés et durables en Corse, s'appuyant en partie sur l'insertion par l'activité économique.

Il s'agira d'emplois directs sur chaque site et indirects, pour certaines opérations de maintenance par exemple, en remplacement d'activités assurées jusqu'alors hors de Corse.

Une cinquantaine d'emplois directs et indirects seront ainsi créés par le centre de Monte.

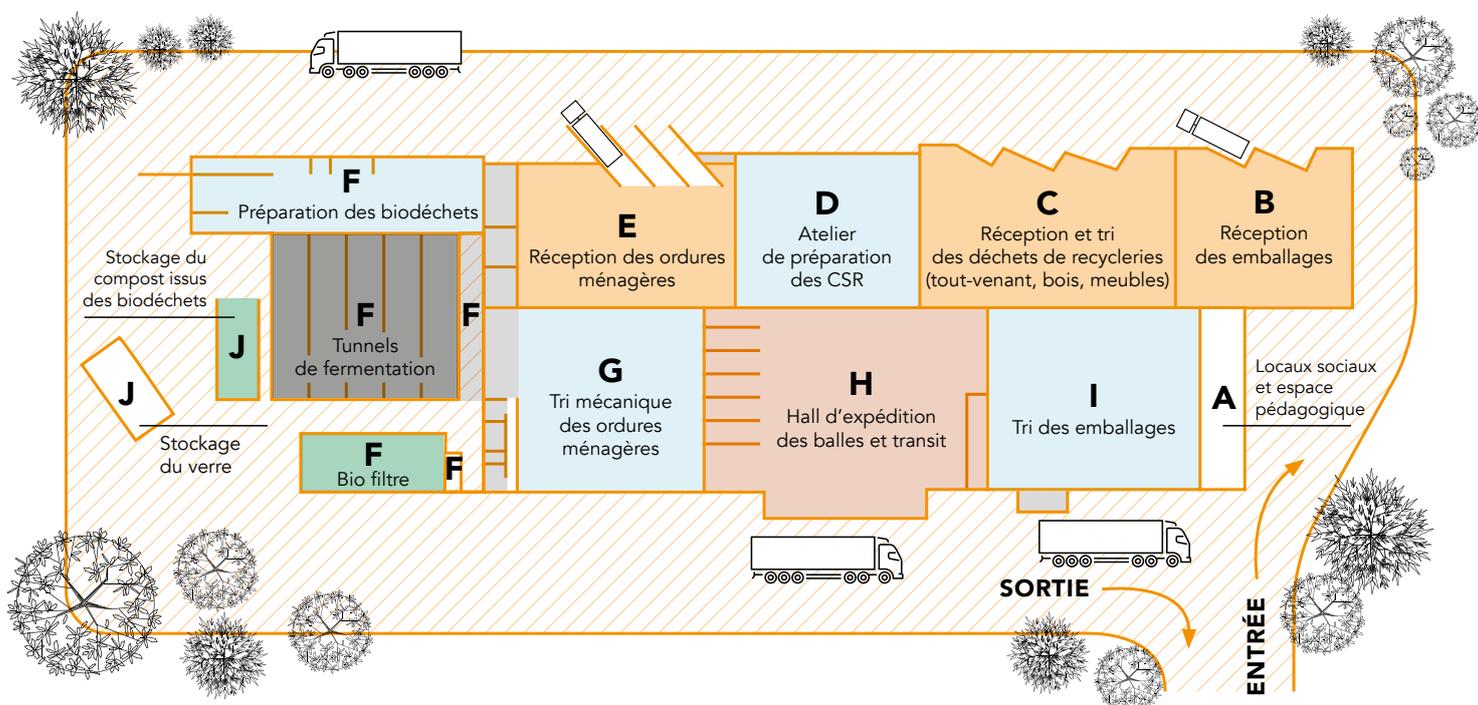
De plus, les matériaux désormais triés et disponibles en Corse représenteront un gisement important de matières premières permettant le développement d'entreprises locales de recyclage, dans une logique d'économie circulaire de proximité.

## UN OUTIL QUI ACCOMPAGNE L'ÉVOLUTION DU TRI À LA SOURCE

Le centre de tri et de valorisation est dimensionné pour prendre en compte les fluctuations de tonnages liées à la saison touristique et accompagner la réduction de la poubelle grise et la généralisation du tri à la source :

- le regroupement des salariés et des équipements sur le même site permettra leur mutualisation et un fonctionnement flexible des différents ateliers;
- le nombre d'heures de fonctionnement de chaque chaîne de tri s'adaptera à la quantité et à la nature des déchets à trier ainsi qu'à la hausse des collectes sélectives;
- le nombre de casiers de compostage augmentera au fur et à mesure du déploiement du tri à la source des biodéchets, ceux-ci remplaceront les casiers de stabilisation des ordures ménagères, qui diminueront dans le même temps.

Le centre de tri et de valorisation est ainsi un investissement qui répondra aux besoins de la Haute-Corse pour trier et valoriser les déchets issus de la forte montée en puissance du tri attendue en application du plan régional.



## DES ATELIERS POUR TOUS LES TYPES DE DÉCHETS

Le centre de tri et de valorisation de Monte recevra les déchets provenant de la Haute-Corse ainsi que les emballages des intercommunalités de l'Alta Rocca et du Sud Corse.

Lors de son démarrage, il triera et traitera une quantité de déchets estimée à près de 98 000 tonnes provenant des bacs et bornes de tri (emballages, papier, verre, cartons, biodéchets), des déchetteries (tout-venant, meubles, bois, déchets verts) ou des poubelles grises.

Le bâtiment accueillera plusieurs zones de tri et de valorisation :

- **une plateforme de compostage des biodéchets (F et J)** triés à la source et des végétaux, qui produira du compost de haute qualité pour l'agriculture locale ;
- **une zone de tri des ordures ménagères (E et G)**, qui séparera les déchets pouvant être recyclés ou transformés en combustible solide de récupération de la fraction non valorisable qui sera séchée avant envoi en stockage ;

il n'y aura pas de fabrication de compost à partir de la fraction organique des ordures ménagères ;

- **un atelier de préparation des combustibles solides de récupération (CSR) (D)** à partir des déchets non recyclables et à fort pouvoir énergétique provenant des 3 ateliers de tri ;
- **Une zone de contrôle qualité dans chaque hall de réception (B,C et E)** : tous les apports font l'objet d'un contrôle lors des déchargements afin d'en vérifier la conformité ;
- **une zone de tri pour les déchets de déchetterie (C)** : meubles, bois et tout-venant, qui séparera les déchets pouvant être recyclés (métaux, gravats, bois, plâtres...) et ceux transformés en combustible solide de récupération ;
- **une zone de tri des emballages (I)** qui séparera le contenu des bacs jaunes par matière pour les orienter vers les usines de recyclage ;
- **des locaux techniques, administratifs et un circuit de visite pédagogique (A).**



## UN SITE VITRINE

Le site de Monte disposera d'un circuit de visite pédagogique pour les scolaires et le grand public. Des expositions et des journées de sensibilisation seront organisées, permettant à tous de comprendre les enjeux de réduction des déchets, du tri et du recyclage et comment sont valorisés les déchets. Vitrine moderne de l'économie circulaire, il amènera les visiteurs à s'interroger et à agir sur leur production de déchets.

## DES GARANTIES MAXIMALES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RIVERAINS

Les centres de tri et de valorisation étant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ils répondent à des normes strictes et sont soumis à des contrôles permanents. La réalisation et l'exploitation du site de Monte sont inscrites dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE). Elles garantissent la maîtrise des nuisances et des risques pour la santé et pour l'environnement ainsi qu'une bonne cohabitation avec les riverains.

- **L'activité sera réalisée dans des bâtiments entièrement fermés** : les déchets ne seront jamais visibles, il n'y aura pas d'envol de déchets et les odeurs et le bruit seront limités. Des systèmes de renouvellement de l'air, de dépoussiérage et traitement des odeurs seront mis en place.

La plateforme de compostage des biodéchets sera également en bâtiment fermé avec traitement d'air, afin de garantir qu'elle n'engendre pas de nuisances et n'attire pas d'oiseaux près de l'aéroport de Bastia-Poretta.

- **Un plan de circulation encadrera le trafic des camions**. Toutes les opérations de chargement ou de déchargement des déchets ou matériaux se réaliseront en intérieur après passage par des sas hermétiques.
- **Le bâtiment et le site seront pourvus de dispositifs de protection incendie** conséquents et performants.
- Les surfaces non bâties de la parcelle permettront **une bonne intégration du bâtiment dans son environnement**, renforcée par le maintien des végétations existantes et la réalisation d'aménagements paysagers.
- Pendant la phase de construction, **les impacts liés au chantier seront maîtrisés au maximum** : nuisances visuelles, de bruit, de vibrations, de poussières, gestion de l'eau et des déchets.



## UNE RÉDUCTION IMPORTANTE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les centres de tri et de valorisation amélioreront de façon importante le bilan carbone du traitement des déchets ménagers en Corse :

- par la réduction de moitié des émissions de méthane liées à l'enfouissement ;
- par les émissions évitées grâce à la hausse du recyclage ;
- par l'optimisation des transports ;
- par la production d'une partie de notre électricité à partir de CSR si des chaudières locales sont créées, en substitution de carburants fossiles ou d'énergie importée.

Le centre de tri et de valorisation de Monte permettra de réduire de 70 % le bilan carbone du traitement des déchets ménagers, en passant de 84 000 à 25 000 t.eq.CO<sub>2</sub>.

 **Bilan carbone 2022 du SYVADEC à consulter sur [SYVADEC.FR](http://SYVADEC.FR)**

## LES RÉSULTATS ATTENDUS

Sur l'ensemble des déchets qui seront traités dans le site à son ouverture :

- **38 % seront recyclés ou compostés** (valorisation matière ou organique);
- **19 % seront transformés en CSR** (valorisation énergétique);
- **15 % seront réduits** par perte en eau liée aux process de compostage et de stabilisation;
- **28 % seront enfouis.**

À partir de sa mise en service en 2026, le centre de tri et de valorisation de Monte contribuera à diminuer le tonnage annuel de déchets ménagers enfouis de 25 % sur la Corse entière et de plus de la moitié sur la Haute-Corse, passant de 60 000 tonnes en 2022 à moins de 28 000 tonnes.

Par ailleurs, en produisant des combustibles solides de récupération (CSR), il pourra contribuer à réduire la dépendance aux énergies fossiles de la Corse et participera ainsi à son autonomie énergétique.



## LE BUDGET



### Le budget de construction du centre de tri et de valorisation de Monte s'élève à 68 M€.

Il sera financé pour 80 % par l'État via le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse et l'ADEME-Agence de la Transition Écologique, et pour 20 % par les intercommunalités via le SYVADEC. Ce plan de financement est susceptible d'évoluer en fonction du soutien financier que la Collectivité de Corse souhaiterait apporter à ce projet.

Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 18 M€ par an, soit un coût inférieur aux coûts de traitement et de valorisation sans réalisation du centre.

Grâce aux aides importantes allouées à sa construction, le centre de Monte va améliorer considérablement l'impact environnemental des déchets ménagers tout en maîtrisant l'évolution des coûts de traitement.

**D'ici 2028**, ce sont ainsi **plus de 6 M€ d'économies** qui sont prévues par rapport à un scénario sans cet équipement.



PTIC



## LE CALENDRIER

Après la phase d'études et l'instruction des demandes de permis et d'autorisations environnementales, une enquête publique est prévue en janvier 2024 afin d'assurer l'information, la participation du public et la prise en compte des intérêts des tiers en vue de la réalisation du projet. Les travaux démarreront fin 2024 et dureront environ 18 mois. La mise en service industrielle est prévue en 2026.

| GRAND BASTIA : PLANNING DES OPÉRATIONS                                     | 2020   | 2021           | 2022 | 2023          | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|--|----------------|------|---------------|------|------|------|------|
| PHASES PRÉALABLES ET ACTES   | [Bar chart showing duration from 2020 to 2023] |                |      |               |      |      |      |      |
| PROCÉDURE MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE                                     | [Bar chart showing duration from 2021 to 2023] |                |      |               |      |      |      |      |
| PHASE 1 : CONCEPTION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES                      | [Bar chart showing duration from 2023 to 2024] |                |      |               |      |      |      |      |
| PHASE 2 : RÉALISATION  | [Bar chart showing duration from 2024 to 2026] |                |      |               |      |      |      |      |
| PHASE 3 : MISE EN SERVICE INDUSTRIELLE                                     | [Bar chart showing duration from 2026 to 2027] |                |      |               |      |      |      |      |
| EXPLOITATION   | [Bar chart showing duration from 2027 onwards] |                |      |               |      |      |      |      |
| ÉTAPES   | DURÉE  | DÉBUT DE TÂCHE |      | FIN DE TÂCHE  |      |      |      |      |
| CONDUITE DE PROCÉDURE MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE                         | 18 mois  | mars 2021      |      | octobre 2022  |      |      |      |      |
| INSTRUCTIONS DEMANDES DE FINANCEMENT                                       | 10 mois  | août 2022      |      | mai 2022      |      |      |      |      |
| PHASE 1 : ÉTUDES, CONCEPTION, DEMANDES ET INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES     | 16 mois  | juillet 2023   |      | novembre 2024 |      |      |      |      |
| PHASE 2 : CONSTRUCTION   | 18 mois  | décembre 2024  |      | mai 2026      |      |      |      |      |
| PHASE 3 : MISE EN SERVICE INDUSTRIELLE (ESSAIS, OBSERVATION, PERFORMANCES) | 10 mois  | juin 2026      |      | février 2027  |      |      |      |      |



f |  |  | [syvadec.fr](http://syvadec.fr)



Conception graphique :  dunod.eu/autre • Impression : Imprimerie Bastiaise